

Ils ne veulent pas d'incinérateur à Planguenoual

Annoncé en avril, le projet de Kerval a suscité de nombreuses réactions. Le collectif Alerte incinérateur Planguenoual a expédié, hier, près de 370 courriers pour interpellier les élus.

La polémique

« Ce projet d'incinérateur est une aberration écologique, à l'ère de la réduction de déchets, ainsi qu'une plaie financière pour les citoyens », relaient les militants, unanimes, du collectif Alerte incinérateur Planguenoual, qui ont posté, hier, près de 370 courriers destinés aux élus. Constitué fin avril, après l'annonce de la construction d'un nouvel incinérateur sur le site de Planguenoual, à Lamballe-Armor, ce collectif est composé de plusieurs associations telles que Glaz nature, Eau et rivières de Bretagne, Urgence climatique Armor ou encore Zéro Waste Saint-Brieuc, ainsi que des citoyens des 141 communes concernées.

Pourquoi critiquent-ils le projet ?

Il sera en capacité, en 2028, de traiter entre 65 000 et 80 000 tonnes par an de déchets organiques résiduels (OMR) dont certains destinés à l'enfouissement, contre 44 000 tonnes par an actuellement. « Il n'est plus possible de penser la politique déchets comme en 1992 », explique le collectif, dans sa lettre aux élus de l'agglomération de Saint-Brieuc, de Lamballe Terre et Mer, de Loudéac communauté et de Leff Armor communauté, dont une copie a été adressée au conseil départemental. « Ce projet est un ogre, qu'il faudra approvisionner en déchets, pour qu'il soit rentable, et donc polluant », explique un membre du collectif. Comme solutions alternatives, les militants mettent notamment en avant l'obligation, au 1^{er} janvier 2024, du tri des déchets fermentescibles, avec une taxe incitative pour pousser les usagers à mieux trier.



Le collectif Alerte incinérateur Planguenoual a posté, hier, 370 courriers pour interpellier les élus de l'agglomération de Saint-Brieuc, de Lamballe Terre et Mer, de Loudéac communauté et de Leff Armor communauté.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Hausse de la taxe à la tonne

Projet majeur pour le territoire, le budget de ce nouvel incinérateur, à l'initiative du centre Kerval, est estimé à 100 millions d'euros. Interrogés précédemment, Rémy Moulin, président, et Jean-Benoît Orveillon, membre de la direction de Kerval, précisent que « l'investissement n'est pas réalisé par Kerval, mais par l'entreprise qui sera désignée dans le cadre de la délégation de service public. Kerval payera une redevan-

ce à l'entreprise selon le nombre de tonnes qui seront traitées. »

Les élus du syndicat Kerval ajoutent que sans ce nouvel incinérateur, les coûts financiers seront énormes : « Aujourd'hui, sur 220 000 t de déchets par an que l'on traite, 15 à 20 000 sont enfouies à Lantic ou Gueltas (Morbihan). Le coût de l'enfouissement explose. En 2028, cela nous coûtera 3 millions d'euros en plus d'enfouir ces déchets, par rapport à l'incinération. »

C'est bien ce que reprochent les

militants du collectif aux industriels, dans leur lettre : « Le coût de l'enfouissement devenu plus cher en raison de la hausse de la taxe à la tonne, les industriels demandent à incinérer leurs déchets à la place. » D'ici 2040, tous les emballages plastiques à usage unique devront être supprimés (loi du 10 février 2020), alors que l'incinérateur de Planguenoual devra être alimenté en déchets jusqu'en 2053, pour être rentable.

Léa SOMBRET.